



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

## EXPOSITION AUX PESTICIDES & RECONNAISSANCE EN MALADIE PROFESSIONNELLE : CE QUE DISENT LES ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Les personnes évoluant dans certains secteurs d'activité, en particulier le **secteur agricole**, du **BTP** ou dans les **espaces verts** ont pu être exposés à des pesticides dont le chlordécone, en manipulant directement ces produits ou en cas de pollution de leur lieu de travail.

Le lien entre ces expositions et certaines pathologies sont désormais établies. La reconnaissance de ces maladies professionnelles s'appuie sur une expertise collective scientifique, pluridisciplinaire et indépendante.

Ainsi, l'ANSES a récemment conclu à un lien probable entre l'exposition professionnelle aux pesticides, dont le chlordécone, et la survenue du cancer de la prostate<sup>1</sup>.

L'INSERM, dans le cadre de son expertise collective la plus récente, confirme également la présomption fort d'un lien de causalité entre l'exposition professionnelle aux pesticides et six pathologies : lymphome non hodgkinien (LNH), myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et bronchite chronique<sup>2</sup>.

L'INSERM a par ailleurs renouvelé le constat établi en 2013 s'agissant du lien entre l'exposition aux pesticides durant la période prénatale, du fait de l'activité professionnelle des parents, et l'apparition de leucémies ou de tumeurs cérébrales, ainsi que de certaines malformations congénitales.

Par ailleurs, l'institut de recherche en santé environnement et travail (IRSET) publie régulièrement les études destinées à identifier les dangers et risques sanitaires associés à l'exposition au chlordécone<sup>3</sup>.

### LES TABLEAUX DE MALADIES PROFESSIONNELLES : LE LIEN ENTRE L'EXPOSITION AUX PESTICIDES ET CERTAINES PATHOLOGIES EST RECONNU

La reconnaissance de certaines maladies professionnelles liées aux pesticides est désormais plus simple. Par exemple, pour un patient atteint d'un **cancer de la prostate** ayant été exposé aux pesticides, il existe un tableau de maladie professionnelle : (n° 61 pour le régime agricole et n° 102 pour le régime général), qui établit une présomption d'imputabilité. C'est également le cas pour les **myélomes multiples**, les **lymphomes non hodgkiniens**.

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/content/expositions-professionnelles-aux-pesticides-et-cancer-de-la-prostate-l%E2%80%99anses-rend-son>

<sup>2</sup> <https://www.inserm.fr/information-en-sante/expertises-collectives/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021>

<sup>3</sup> <https://www.irset.org/fr/etudes-destinees-identifier-les-dangers-et-risques-sanitaires-associes-lexposition-au-chlordecone>